

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 12

Artikel: Rapport sur l'armement et la campagne de 1857 [suite]
Autor: Dufour, C.-H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jours préférable de prendre alternativement ces tirailleurs dans chaque compagnie, à mesure qu'on en aurait besoin, ce qui sera facile, lorsque les troupes seront exercées au tir : par ce moyen, on pourra employer les régiments de chasseurs en ligne comme les autres, et si le nombre des tirailleurs extraits des compagnies devenait parfois insuffisant, on pourrait alors y adjoindre un bataillon de chasseurs par divisions ;

» 2° Que si le système des lignes déployées et des feux de mousqueterie, pratiqué par Wellington, est excellent pour la défensive, il paraît aussi difficile que jamais de l'employer pour lancer une armée à l'attaque d'une position ennemie ;

» 3° Que, malgré le perfectionnement des armes à feu, deux armées se rencontrant et voulant se livrer bataille ne sauraient se fusiller de loin toute une journée ; il faudra toujours que l'une des deux se porte en avant pour attaquer l'autre ;

» 4° Que dès lors le succès dépendra, comme jadis, de la manœuvre la plus habile, selon les principes de la grande tactique, qui consistent à *savoir lancer la masse de ses troupes, au moment opportun, sur le point du champ de bataille qui peut décider de la victoire, en y faisant concourir les trois armes simultanément ;*

» 5° Qu'il serait difficile de beaucoup ajouter à ce que j'ai dit sur ce sujet, dans les chapitres IV et V de mon *Précis de l'art de la guerre*, tome II ; et qu'il semble surtout peu rationnel de déterminer par règlement un système absolu de formation pour le combat, l'ordonnance devant se borner à prescrire les mouvements d'exécution ;

» 6° Que l'un des premiers gages de la victoire, dans l'offensive, consistera toujours à ce qu'un général ait le talent de bien enlever ses troupes et d'aborder franchement l'ennemi, en adoptant le système de formation convenable au terrain, à la qualité et à l'esprit de ses troupes, ainsi qu'à son propre génie.

» Enfin, je terminerai ces lignes en rappelant : « *Que la guerre, loin d'être une science exacte, est un drame terrible et passionné, soumis, il est vrai, à trois ou quatre principes généraux, mais dont le résultat est subordonné à une foule de complications morales et physiques. Vérité que j'ai déjà émise, il y a sept ans, dans le premier appendice, auquel celui-ci doit servir de complément.* »

RAPPORT

SUR L'ARMEMENT ET LA CAMPAGNE DE 1857.

(Du 15 avril 1857.)

(Suite.)

Dès le 1^{er} janvier, le commandant en chef, prenant en considération la gravité des circonstances, renforçait le corps d'observation, en appelant une partie des divisions I, IV et VI. Ce renfort de 14,500 hommes et de 660 chevaux portait l'effectif du corps d'observation à environ 29,300 hommes et à 1,660 chevaux.

Deux trains de pontons accompagnés de leur personnel durent, en outre, s'acheminer sur Bâle et sur Schaffhouse.

L'entrée en ligne des troupes nouvellement mises sur pied fut accompagnée d'un

mouvement de concentration de celles qui se trouvaient déjà sur le Rhin. La division III, qui formait l'aile gauche du corps d'observation, eut l'ordre de resserrer ses cantonnements, en se concentrant entre Bâle et Rheinfelden.

La division V, qui jusqu'alors s'était liée, par sa gauche, à la droite de la division III, opéra son mouvement de concentration en se portant entre la Töss et Diessenhofen.

L'intervalle, laissé vide par ce mouvement de concentration, fut occupé par les troupes des divisions I et IV.

En entrant en ligne, la division IV appuya sa gauche à Rheinfelden et prolongea sa droite jusqu'à l'Aar.

La division I se développa entre l'Aar et la Töss.

La division VI enfin prit ses cantonnements à l'extrême droite, entre Diessenhofen et Rorschach.

De leurs quartiers généraux de Lauffon et de Zurich, les divisions II et VIII se seraient trouvées en mesure, une fois leur rassemblement accompli, d'appuyer les divisions III et V qui, par les positions qu'elles occupaient à Bâle et à Schaffhouse et par les desseins probables de l'ennemi, devaient avoir à soutenir le principal effort.

Les divisions VII et IX furent les seules dont les états-majors ne furent point appelés. Les circonstances ne parurent pas assez graves pour réclamer leur présence. Si elles le fussent devenues, la division VII aurait eu l'extrême droite, soit à St-Luciensteig, soit dans le Bas-Rheinthal ; et la division IX aurait été appelée à appuyer celles dont la destination était principalement la défense de Schaffhouse et Eglisau.

Pendant que les troupes se rendaient à leur destination, le commandant en chef appelait en activité de service des officiers de l'état-major général et du génie. Il ordonnait au commandant de cette dernière arme de prendre la direction supérieure et de pousser activement les travaux entrepris à Bâle et de faire commencer immédiatement ceux qui seraient nécessaires pour couvrir Schaffhouse et Eglisau. Des sapeurs du génie étaient mis à sa disposition dans ce but.

Bâle et Schaffhouse qui devaient être fortement armés, recevaient, en même temps, chacun un commandant spécial de l'artillerie, munis tous les deux d'instructions qui leur laissaient la latitude désirable pour les acquisitions nécessaires aux travaux à exécuter. Il leur était particulièrement recommandé de se procurer, sans délai, et s'il le fallait par voie de réquisition, les bateaux nécessaires pour l'établissement de nouveaux ponts à Bâle et à Schaffhouse, où l'on envoyait encore les équipages à *la Birago* que possède la Confédération, car il fallait à tout prix multiplier les moyens de communication entre les deux rives du Rhin, dans ces deux localités particulièrement menacées. On a vu que les trains de pontons avaient déjà été expédiés dans cette intention dès la première mise sur pied de deux divisions de l'armée.

A côté des travaux importants qui s'effectuaient à Bâle, à Schaffhouse et à Egli-

sau, sous l'habile et active direction des officiers supérieurs qui les surveillaient, le commandant en chef en autorisait, sur une échelle plus restreinte, à Rheinfelden, Basel-Augst, Rorschach et Romanshorn. Pour accélérer leur exécution, il prescrivait de se servir d'ouvriers civils à défaut de sapeurs du génie, quelques sous-officiers de l'arme suffisant pour les diriger.

Tous les officiers fédéraux du génie furent employés, soit à l'établissement des ponts, soit aux ouvrages de fortification qui s'élevaient partout en même temps. Il fallut même recourir aux officiers cantonaux de cette arme pour suffire à la direction et à la surveillance de tant de travaux. Ils s'empressèrent de répondre à l'appel qui leur fut fait ; plusieurs offrirent spontanément leurs services qui furent acceptés.

Le commandant supérieur de l'artillerie, après s'être assuré de l'existence dans les arsenaux de 314 bouches à feu de gros calibre et de 13 mortiers, prenait les mesures nécessaires pour pouvoir en armer les ouvrages élevés à Bâle, à Schaffhouse, à Eglisau, etc. Il obtint les compagnies de position nécessaires au service des pièces et les détachements du train dont il avait besoin pour leur transport.

Les cantons répondirent avec empressement aux demandes qui leur furent adressées à ce sujet et firent toutes les prestations en leur pouvoir.

Parmi les préparatifs militaires qui remontent à la même époque, il faut citer aussi l'armement des bateaux à vapeur naviguant sur le lac de Constance. Il entra dans les plans du commandant en chef de demeurer maître du lac. Aussi un de ses premiers soins avait-il été de créer les moyens nécessaires pour réaliser ce but. De nouveaux affûts de marine avaient été construits et l'on avait fait choix des bouches à feu propres à l'armement spécial que l'on avait en vue. Deux hommes du métier s'étaient offerts pour commander l'escadrille, l'un, citoyen vaudois, ancien officier de la marine britannique, l'autre, citoyen zurichois, également connu par sa capacité spéciale.

L'état-major judiciaire entra en fonctions.

Les tribunaux militaires au sein des brigades étaient désignés conformément aux prescriptions du règlement.

Le service sanitaire s'était organisé parallèlement aux autres services. A la suite d'une inspection locale, le médecin en chef de l'armée avait choisi comme sièges des hôpitaux principaux Muri, Lucerne, Soleure et Munchenbuchsee.

Ces préparatifs de défense s'accomplissaient avec le concours empressé des populations civiles. Partout elles avaient accueilli les troupes avec une cordiale sympathie ; partout elles s'étaient associées aux administrations militaires pour soulager par des dons en nature ou en argent, les souffrances du soldat dans une saison rigoureuse. L'élan généreux qui les animait, avait gagné les Suisses établis à l'étranger ; eux aussi rivalisaient de zèle et de dévouement pour le service de la patrie.

Ce qu'il importe aussi de relever, ce sont les preuves de patriotisme données par d'anciens officiers, sortis depuis longtemps du service. C'était comme une grâce

qu'ils sollicitaient de l'emploi dans l'armée active. Les démarches réitérées, les voyages, les achats anticipés de chevaux, rien ne semblait leur coûter pour obtenir la faveur de servir dans l'armée fédérale.

De nombreuses offres de service avaient aussi été faites par des militaires étrangers à la Suisse ; mais elles furent constamment écartées, pour ne point altérer le caractère national de l'armée.

Le mouvement de concentration, ordonné par le commandant en chef, étant achevé, l'état-major général avait transféré son quartier général à Zurich, où il était arrivé le 14 janvier.

Dès le 18, le commandant en chef entreprenait une tournée d'inspection, accompagné du chef de l'état-major général. Il visita successivement les ouvrages de Romanshorn, de Schaffhouse, de Bâle, de Rheinfelden et d'Eglisau, et partout il put se convaincre de l'intelligence et de l'activité déployées dans l'exécution de ces travaux par les officiers et les troupes de l'arme du génie.

Pour en donner une idée, on dira ici que les ouvrages grands ou petits qui, dans l'espace de trois semaines environ ont été élevés sur le bord du Rhin, sont au nombre de trente-cinq, dont quatorze à Bâle seulement où l'on se préparait à en construire encore d'autres, en seconde ligne, quand l'ordre de suspendre les travaux est arrivé. Il y avait, en outre, dans les localités les plus favorables, de simples tranchées ou embuscades qui avaient été préparées pour couvrir et favoriser le feu de nos admirables carabiniers.

Les ouvrages de Bâle surtout étaient remarquables par leur grandeur et leur relief ; leurs parapets étaient à l'épreuve du canon de 12 livres et leurs fossés profonds en proportion. La plupart étaient revêtus en madriers à l'intérieur et quelques-uns étaient déjà fraisés et palissadés. Toutes les personnes qui ont vu ces ouvrages, s'accordent à dire qu'ils sont très imposants et qu'on ne se serait jamais attendu qu'en Suisse et en si peu de temps on eût pu faire de telles choses.

Les redoutes de Schaffhouse, commencées plus tard, étaient aussi moins avancées que celles de Bâle ; quoique moins considérables, quelques-unes cependant étaient très importantes. La grosse tour de la ville, dite le *Munoth*, devait être mise en état de défense et préparée comme réduit de la position ; les constructions en charpente nécessaires à cette destination ont été commencées mais non achevées.

D'autres points de la frontière, tels que Basel-Augst, Rheinfelden et Eglisau avaient aussi été plus ou moins fortifiés ; Stein qui ne s'y prête nullement ne l'avait point été. Les ports de Rorschach et de Romanshorn avaient été protégés par des batteries rasantes.

Cent quarante à cent cinquante canons de position et mortiers avaient été destinés à l'armement de ces ouvrages et en partie déjà transportés et réunis en parc par les soins de l'artillerie.

Il faut joindre à ces travaux ceux qui en étaient le complément indispensable, c'est-à-dire trois ponts construits avec des bateaux, deux à Schaffhouse et un à Bâle. Le dernier qui était à portée pour donner passage aux barques du com-

merce, a offert de grandes difficultés en raison de la largeur du Rhin et de sa rapidité. Il a fallu planter des pilotis et tendre une énorme cinquenelle au travers du fleuve pour y amarrer les bateaux dont les ancres chassaient. Le génie est venu à bout de ces difficultés, comme il a su se servir de tout ce qu'il avait sous la main, bateaux grands et petits, chevalets, bois de construction, etc., pour l'établissement de ce pont qui avait près de 800 pieds de longueur et 20 pieds de largeur.

Les ponts de Schaffhouse ne rencontrèrent pas les mêmes difficultés, le Rhin se trouvant là moins large et moins rapide ; mais ils présentaient une particularité qui prouve l'intelligence de l'officier qui commandait les pontonniers ; n'ayant pas pu se procurer le nombre de forts bateaux suffisants pour les deux ponts, il y suppléa par des nacelles accouplées et ingénieusement liées ensemble, esquifs trop faibles pour être employés isolément, mais qui, liés deux à deux, avaient la force nécessaire pour supporter un tablier destiné au passage de la seule infanterie.

En outre de ces trois ponts construits avec des bateaux, il y avait encore deux équipages prêts pour jeter, au moment du besoin, deux ponts militaires dont les emplacements étaient désignés.

On ne donne tous ces détails que pour montrer combien le commandant en chef avait mis d'importance à multiplier les communications entre les parties extérieures et les parties intérieures de la Suisse déjà reliées par quelques ponts à demeure.

Il fallait que Bâle et Schaffhouse comprissent bien que leurs confédérés étaient prêts à les défendre à outrance. Il fallait aussi montrer à l'étranger que lorsqu'on touche à une partie quelconque de la Suisse, même la plus excentrique, on s'attaque à la Suisse entière.

Cependant les cantons de Zug et des Grisons qui n'avaient pas encore fourni de troupes à l'armée, étaient en instance auprès du commandant en chef pour obtenir l'appel sous les drapeaux d'une partie de leurs contingents. Au moment où le général allait déférer à une demande qui mettait si fort en relief les bonnes dispositions de ces cantons, il reçut du Conseil fédéral l'invitation de suspendre toute nouvelle levée de troupes, la perspective d'une solution pacifique rendant superflue l'augmentation de l'effectif de l'armée. Pour ne point entraver les négociations entamées, le commandant en chef suspendit l'envoi de nouvelles forces sur le Rhin.

L'Assemblée fédérale allait, en effet, se réunir pour s'occuper de nouveau du conflit neuchâtelois.

Dans sa séance du 16 janvier, elle adopta un projet de résolution, qui écartait les chances d'une guerre prochaine. Se fondant sur cet acheminement à une solution pacifique et sur le vœu exprimé par l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral invita le commandant en chef à préparer le licenciement des troupes, puis à procéder à l'exécution de cette mesure.

Il était à craindre que les troupes qui avaient mis tant d'empressement à répondre à l'appel de la patrie, lorsqu'elle se croyait menacée dans son indépendance, fissent quelques difficultés pour obéir à une décision qui arrêtait court leur élan et anéantissait chez beaucoup d'individus l'espérance qu'ils avaient de prouver leur

dévouement par leur conduite sur un champ de bataille. Il n'en fut rien cependant ; l'armée donna une preuve éclatante de sa parfaite discipline en recevant l'ordre de son licenciement, comme elle avait reçu celui de son rassemblement et de la marche à la frontière, avec calme et obéissance à l'autorité supérieure. Tout le monde se prépara tranquillement au départ, après avoir reçu l'ordre du jour suivant, en date du 22 janvier :

« Le général de l'armée fédérale, en annonçant aux troupes leur prochain licenciement, se fait un plaisir et un devoir de leur exprimer combien il se glorifie d'avoir été jugé digne d'être placé à leur tête. Il n'a que des éloges à leur donner sur leur discipline et leurs bons rapports avec les habitants dans les cantonnements. Il les remercie, car rien ne pouvait lui être plus agréable et mieux entrer dans ses vues. Il ne doute d'ailleurs pas que, si les circonstances l'avaient exigé, officiers et soldats auraient donné des preuves de dévouement dans l'accomplissement du devoir le plus sacré pour eux, celui de défendre, au péril de leur vie, l'intégrité, l'indépendance et l'honneur d'une patrie qui a tant de titres à leur affection.

» SOLDATS CONFÉDÉRÉS !

» Vous allez donc bientôt rentrer dans vos foyers ; mes vœux vous y suivront, et j'espère que vous accorderez aussi quelque souvenir à votre général, qui était prêt à partager avec vous la bonne et la mauvaise fortune.

» Jouissez, au sein de vos familles, d'un repos bien mérité ; mais que votre repos soit celui du brave ; ne vous séparez pas de vos armes ; soyez toujours prêts à les reprendre pour voler de nouveau aux frontières si quelque ennemi s'en approchait. C'est ainsi que vous conserverez l'estime qu'on a pour vous, et que vous assurerez à notre heureuse Suisse la considération, la paix et le bonheur. »

Mais dès le 21 janvier, les mesures préliminaires au licenciement étaient déjà prises. Le commandant du génie recevait l'ordre d'arrêter les travaux de fortification, de replier les ponts de Schaffhouse et de Bâle, et d'acheminer sur Zurich les trains de pontons et les compagnies de pontonniers, comme aussi de désigner les officiers du génie à licencier immédiatement.

L'ordre était également donné au commandant supérieur de l'artillerie d'arrêter le mouvement de l'artillerie de position, de réintégrer les bouches à feu dans les magasins, et de faire des propositions pour le licenciement des troupes de l'artillerie.

Les états-majors des divisions et des brigades sans troupes recevaient aussi l'ordre de se dissoudre et de reprendre, dès le 23 janvier, le chemin de leurs foyers.

En même temps commençait le licenciement des soldats et des chevaux du train.

Afin de préparer et de faciliter le licenciement des troupes des autres divisions, un nouveau rayon leur fut fixé, plus étendu et placé plus en arrière que celui qu'elles avaient occupé.

Le mouvement de dislocation devait commencer à s'opérer dès le 23 janvier.

Le 22 janvier, les feuilles de route étaient expédiées aux troupes à licencier les

premières. Puis, l'opération se poursuivait régulièrement, combinée de manière à éviter l'encombrement sur les routes et dans les localités appelées à loger des troupes, et à laisser aux commissariats cantonaux le temps nécessaire pour qu'ils pussent prévenir à temps les communes placées sur le passage des colonnes.

Cependant au 1^{er} février, les dernières troupes prenaient le chemin de leurs foyers, et le lendemain le grand état-major quitta Zurich pour rentrer à Berne. Les officiers qui le composaient furent licenciés successivement, au fur et à mesure que l'on pouvait se passer de leurs services, et à la date du 10 février, le commandant en chef étant parti lui-même, il ne restait plus en activité de service que quelques officiers chargés de la liquidation, de la mise en ordre des papiers et de l'achèvement de quelques dessins de fortification.

C'est ainsi que venait de se clôre une campagne ouverte au milieu de l'enthousiasme général, de l'élan des populations, comme de l'ardeur guerrière de l'armée. Jamais la Suisse n'avait donné à l'Europe le spectacle d'un pareil concert d'efforts et de sacrifices. Le dévouement s'était trouvé partout, l'esprit de parti nulle part. Unie et forte, la Suisse était prête à combattre pour sa liberté et son indépendance comme aux beaux jours de son histoire. Les sympathies des peuples voisins étaient acquises à sa cause, comme à son attitude. L'armée surtout était pénétrée de la grandeur des intérêts qu'elle avait à défendre. Le calme, la résolution de son attitude inspiraient la confiance, comme sa discipline et son dévouement à ses chefs étaient des gages de succès. S'il ne lui a pas été donné de montrer ce qu'elle pouvait faire sous l'inspiration des sentiments qui l'animaient, au moins l'empressement avec lequel elle est accourue sous les drapeaux, l'esprit qui l'a constamment animée, l'ardeur guerrière dont elle a fait preuve, lorsqu'elle s'est crue à la veille de combattre, ont produit un effet moral qui subsistera.

2^{me} partie.

Remarques et observations particulières sur les différentes armes et sur les diverses branches de l'administration militaire.

Bien que la campagne n'ait pas été longue, il a été possible de recueillir un certain nombre d'observations, dont les unes ont confirmé celles qui avaient déjà été faites pendant la campagne de 1847, et les autres sont nouvelles et méritent de fixer l'attention des autorités supérieures.

1. Organisation et composition de l'armée.

L'organisation, ainsi que la composition de l'armée, telle qu'elle avait été arrêtée par la commission, approuvée par le Conseil fédéral, puis conservée par le commandant en chef, a paru appropriée à la situation, comme aux besoins de la Suisse.

La promptitude avec laquelle les éléments ont été réunis; la facilité avec laquelle ils se sont agencés; l'ordre et l'harmonie qui ont présidé à leurs mouvements, comme à leur combinaison; l'équilibre qui est résulté des proportions choisies; tous ces faits sont venus justifier les vues de la commission et imprimer le cachet de l'expérience aux bases qu'elle avait adoptées.

Les observations qui ont été présentées à cet égard se rattacheraient plutôt à la force de quelques corps qu'à l'organisation et à la composition de l'ensemble. C'est ainsi que l'expérience a paru démontrer la nécessité :

1° D'augmenter le nombre des adjudants attachés aux commandants de division, en renforçant les rangs de l'état-major général ;

2° D'augmenter le nombre des compagnies de sapeurs du génie et des compagnies d'artillerie de position ;

3° D'augmenter l'effectif des compagnies de guides et de carabiniers, en en diminuant, au besoin, le nombre.

Le recrutement de l'état-major général dans les grades inférieurs devient de plus en plus difficile. C'est que ce service, par les conditions onéreuses auxquelles il est actuellement soumis, décourage les aspirants. Il importe d'aviser aux moyens de faire cesser un état de choses qui a pour résultat d'éclaircir de plus en plus les rangs d'où sont tirés les adjudants ; un de ces moyens serait d'accorder, à l'année, des rations de fourrages aux officiers montés. La proposition en avait déjà été faite dans le rapport sur la campagne de 1847.

C'est à l'occasion des travaux de fortification exécutés à Bâle, à Schaffhouse et dans d'autres localités, que l'on a pu se convaincre de l'insuffisance du nombre des compagnies de sapeurs du génie et des compagnies d'artillerie de position. Ces ouvrages ont réclamé le concours et la coopération d'ouvriers civils dans une mesure trop forte. Le nombre des bouches à feu exigées pour leur armement était tel que les compagnies d'artillerie de position n'auraient pas suffi pour les servir convenablement.

L'effectif des compagnies de guides et de carabiniers est trop faible pour un service de campagne. Le nombre d'hommes sous les armes n'a pas toujours suffi aux besoins. Dans quelques compagnies de carabiniers, il est quelques fois descendu au-dessous de 90.

Le commandant en chef du génie insiste aussi dans son rapport particulier sur la convenance ou plutôt sur la nécessité d'augmenter le nombre des officiers supérieurs de son arme et, en particulier, celui des majors, afin de pouvoir en placer un dans chaque état-major de division ; la position d'un simple capitaine y étant fautive, par la nature de ses fonctions et de ses rapports avec les officiers supérieurs dont il partage le service. (A suivre.)

L'école fédérale de recrues d'artillerie de parc et de montagne s'est terminée à Lucerne le 27 juin. Cette école, commandée par le lieutenant-colonel Borel, de Genève, était composée des détachements d'artillerie de parc des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Argovie, St-Gall et Vaud. Grisons et Valais avaient aussi envoyé chacun une dizaine de recrues d'artillerie de montagne. Malgré ces mélanges d'hommes et de langues qui compliquaient l'instruction, le résultat obtenu paraît avoir satisfait M. le colonel inspecteur Fischer. Le service très compliqué de cette branche de l'artillerie force les jeunes gens qui y entrent à un grand nombre de théories ainsi qu'à des connaissances premières supérieures à celles exigées généralement pour les autres armes. Une course de trois jours autour du lac des Quatre-Cantons et au Rhigi, course aussi intéressante pour le patriote qu'utile pour le soldat, a clos l'instruction.